

Association MOINE ET SEVRE POUR L'AVENIR

Siege social : 3, chemin des Venelles

44190 CLISSON

Courriel : moineetsevre@gmail.com

Co-présidente : Marie France GAUTHIER

Courriel : mfranceg@orange.fr

Téléphone : 06 87 17 61 00

COLLECTIF MINES URANIUM

MOINE ET SEVRE POUR L'AVENIR, c'est qui ? c'est quoi ?

Notre association a été créée en 1991. Nous participons annuellement aux CLI , CLIS, CSS mises en place autour de l'ICPE de l'Ecarpière – Gétigné 44190.

L'ANCIENNE DIVISION MINIERE DE VENDEE :

Le site de **stockage des résidus de traitements de l'Uranium de l'Ecarpière** fait partie de **l'ancienne division minière de la Vendée**. A l'Ecarpière, était implantée l'usine **SIMO** (démolie en 1994), qui recevait les minerais en provenance des **44 mines** de Gétigné (4), la Chapelle Largeau(3), les Herbiers (3), Mauléon(2), Mortagne sur Sèvre(2), Gorges (3), Mauléon, Piriac(2), Roussay (5), la Romagne, Guérande(6), la Romagne(2), Beaufort(2), St Christophe du Bois, Monnières, St Molf, la Turballe, St Crespin...etc ? pour une production de **13 660 tonnes d'Uranium sur la division minière**

ICPE et résidus de traitement de l'Uranium

Création après la mise en service de l'activité SIMO : après différents arrêtés préfectoraux pour des agrandissements successifs, l'«**étang d'épandage**» **des résidus de traitement de l'Uranium atteint 80 ha** et contient 7.5 millions de tonnes sur l'étang d'épandage et les digues réalisées avec la partie « sables », pour un total de **11.5 millions de tonnes** sur la division minière- l'un des plus importants de France. Les autres volumes ont servi à remblayer des galeries souterraines, mélangés à du béton.

Ces déchets ne **sont pas des TFA, comme il est dit, mais des déchets de faible et moyenne activité, de forte radiotoxicité et il est important de trouver un moyen d'en protéger les populations durant des millénaires** (cf scientifique et syndicaliste du CEA)

Evaluation radioactive de la CRII RAD : attendre 500 000 ans pour que le dépôt retrouve une activité en Thorium, Radium et descendants équivalent à celle des sols d'origine. Reste l'incidence de **l'U non extrait (environ 5%)... question de leur transfert à l'homme sur le très long terme...**

1994 : l'usine SIMO est démolie, un jour de grand vent, et ses débris sont déposés sur l'étang et recouverts d'une couverture de 7 à 8 m de résidus de traitement (sable) radioactifs. Le reste de l'étang est recouvert de ce même genre de déchets sur quelques dizaines de cm ; ensuite 50 cm de pierres gabbro et 10 cm de terre végétale pour implantation d'une pelouse, les arbustes étant interdits...

2015 : Une **alvéole « bretonne »** est créée et destinée à recevoir des terres et sédiments marqués de 7 anciens sites miniers de Bretagne . Elle s'ajoute aux deux alvéoles existantes qui reçoivent les boues de la station de traitement des eaux. De la même façon, seront déposés les stériles miniers chargés de l'ancienne division minière (CSS 2015) pour un volume estimé de 12000 m³, ajouté aux 6 305 555 m³ de « matériaux » déjà présents.

Une prochaine CSS est attendue, où on nous informera d'un projet de **2^e Centrale solaire** sur une partie de l'étang d'épandage des Résidus de Traitement. Les réseaux passeraient dans la couche herbagée (10 cm d'épaisseur). Moine et Sèvre n'est pas d'accord sur ce projet, alors qu'elle l'était pleinement pour la première centrale.

Ancienne zone industrielle : anciens emplacements usine SIMO et zone lixiviation statique

Cogema-Areva avait vendu ses bureaux et laboratoires vers 2005. Il s'est révélé que les lieux n'avaient pas été nettoyés comme il se doit, suite à une analyse CRII RAD. Cogema-Areva s'est alors vu dans l'obligation de racheter à son client, les lieux, qui depuis sont devenus un site de production d'électricité photovoltaïque sur environ 12 ha (ancienne partie industrielle).

Gestion des stériles miniers radioactifs

Suite à la circulaire Borloo du 22 juillet 2009, complétée par les instructions du 8 août 2013 et du 4 avril 2014, nous sont présentés, le 19 juin 2014, les résultats de la campagne de recensement sur les communes à proximité de l'Ecarpière. Nous rappelons nos revendications, à l'identique de ce que nous demandons au niveau du COLLECTIF DES MINES D'URANIUM :

- Que nous soient fournis les **cartes brutes** prises par les hélicoptères durant la campagne de mesures, (des communes en font la demande également). Nous avons de sérieux doutes quant à l'absence de certaines communes situées proches des sites d'extraction-production...et de sites non répertoriés.....
- La mise à disposition des documents à l'usage du public s'est effectuée à la fin de la campagne électorale des élections municipales 2014. **Combien de communes n'ont pu prendre en charge la présentation comme il serait souhaitable ?** (nouveaux responsables – prise en charge de multitudes de dossiers pour les arrivants, etc...)
- Hors, la zone de Piriac-Guérande, il a été **recensé 418 zones et 387 fiches sur 35 communes**, sur l'ancienne division minière de Vendée. Selon les sondages que nous avons effectués, nous **sommes inquiets** quant à la réalité de la **redescence de l'information** vers les propriétaires.
- Comme certaines communes, nous demandons **le nettoyage complet des zones polluées** par les stériles miniers radioactifs, et **nous n'acceptons pas les scénarios utilisés par Areva en fonction de l'utilisation actuelle des lieux pollués** (cour de ferme ou d'habitation, chemin agricole, bâtiment, zones industrielles, voie d'accès à des maisons d'habitations, etc...). Il y a nécessité **de prendre en considération une évolution possible dans le temps long**, de l'utilisation de ces zones polluées.

- Une **pratique exemplaire** pour nous : Les **élus** municipaux de la commune de **St Crespin sur Moine**, aux pieds de l'étang d'épandage de l'Ecarpière, ont fait du **porte à porte pour informer les propriétaires concernés** : la presque totalité d'entre eux ont été présents à la réunion technique où leur ont été présentés les différentes fiches avec les enjeux ; ils ont été invités à ajouter des éléments éventuellement oubliés. Dans cette commune, une **maison a été répertoriée comme polluée** et a fait l'objet d'un nettoyage (jardin –vide sanitaire sous chambres, avec **déménagement temporaire aux frais d'Areva**, etc..si les propriétaires n'avaient pas été présents, ils n'en auraient rien su....Mais pour une maison nettoyée, combien d'autres n'ont pas été répertoriées, étant rappelé que **les maisons, les champs et les forêts n'ont pas été contrôlés** (cf Areva le 19.6.14)

- **La CSS** a permis d'avoir à disposition sur le site de la **DREAL, l'ensemble des fiches des communes concernées pour la région Pays de Loire** : nous sommes **heureux de cette mise à disposition** : comment les intéressés peuvent-ils être prévenus ? Il serait souhaitable qu'une **formation à minima soit proposée aux élus** pour faire passer l'info aux citoyens concernés et que le problème soit pris au sérieux..

Les informations du terrain et les CSS suivantes (2015 et 2016) nous ont permis d'apprendre que :

- . **des maires** n'ont pas du tout informé leurs concitoyens qu'ils pouvaient être propriétaires de terrains contaminés par les stériles miniers radioactifs,
- . que dans le cadre du **plan « Radon »**, ordonné par Ségolène Royal en 2015 (suite à la découverte de la « maison de Bessines) : sur un échantillon local de 117 kits envoyés aux propriétaires de huit (8) communes voisines de l'Ecarpière, 57 % seulement ont été renvoyés pour lecture !!! Six (6) cas dépassent les seuils d'alerte : 2500 bq/m3 dans les pièces à vivre et 5000 bp/m3 dans les pièces, type cave. Deux font partie des exploitations que nous avons visités à la réunion du CMU 2015..

On retrouve dans les mesures constatées, une lecture complètement différente de celle des fiches Algade. Il nous semble que nous n'avons pas là, la présence des scénarios imaginés qui faussent la réalité. Attention : on est certain qu'Areva va réutiliser son système de scénarios pour nettoyer les bâtiments dont la responsabilité leur incombe : il ne sera pas tenu compte de l'évolution possible de l'utilisation (ex : convertir une salle de traite en une maison d'habitation dans le temps)

Comment **faire prendre conscience aux propriétaires** de tels bâtiments de la dangerosité des matériaux présents ?

Viennent s'ajouter la découverte (pour nous) par l'intermédiaire du site DREAL, des **zones d'intérêts des stériles miniers** (zones jaunes). Nous sommes sidérés de l'étendue de ces zones, principalement à proximité des grandes mines. Quelles informations complémentaires y trouve-t-on ?